

Règlement Particulier de St-Marcel-Lès-Valence

Règlement du 2ème Tournoi Nocturne de Doubles Séniors du BCSM du 11 Février 2022

1. Le tournoi est en cours d'autorisation sous le dossier numéro : 2102233
2. Le GEO pour ce tournoi sera Eric VIOLANT et le responsable COVID 19 sera Sylvain GLEMBA.
Les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi s'appliqueront ainsi que l'obligation d'avoir le Pass Sanitaire. Ces détails seront précisés lors de l'envoi des convocations.
3. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad.
4. Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
5. Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, majeurs autorisés en compétition séniors dans les catégories : R, D, P et NC en DH, DD et MX. Les tableaux seront faits en tenant compte du dernier CPPH et les classements pris en compte sont les derniers publiés officiellement (03/02/22) avant la date du tirage au sort.
Les séries de DH et DD seront lancés en début de tournoi. Les séries de MX débiteront après les séries de double pour permettre aux joueurs de faire les 2 tableaux. Il est rappelé à tous les participants qu'ils ne pourront pas s'inscrire à une autre compétition le samedi 12 Février.
6. Le logiciel utilisé sera : BADPLUS et le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Delphine AIGUIER joignable 06-10-60-94-61. Cette dernière prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel.
7. La date de limite d'inscription est fixée au 31 Janvier 2022, date de réception par courrier.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Virement ou Chèque libellé à l'ordre de BCSM et adressé à : Xavier SPANO, 112 Rue Elsa Triolet. Lotissement Les Blachères ; 26500 Bourg-Lès-Valence
8. Tout non licencié à la date du tirage au sort se verra exclu des tableaux et sera remplacé par un joueur désigné de la liste supplémentaire.
9. Les joueurs peuvent s'inscrire en double à choix (sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire)
10. Le montant des droits d'engagement est fixé à 16€ pour un tableau et à 18€ pour deux tableaux.
11. Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau ou d'en annuler si le nombre de joueurs est insuffisant.
12. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points et en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre pour désigner un arbitre et particulièrement pour les finales.
13. Le remboursement des frais d'inscription des joueurs W.O se fera dans les conditions suivantes :
 - Avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu
 - Après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un justificatif.
 - La date du tirage au sort est fixée au 04 Février 2022.

Règlement Particulier de St-Marcel-Lès-Valence

- Tout forfait après le tirage au sort devra être justifié au juge arbitre jusqu'à la compétition. Tout forfait non justifié au jour de la compétition sera à adresser à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes dans les cinq jours suivant la compétition sous peine de sanction fédérale :
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton – 37
Route du Vercors – 38500 Saint Cassien – sophie.bluy@badminton-aura.org
14. Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
 15. Les horaires indiqués sont informatifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5mn après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 min d'avance sur l'horaire annoncé. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci, y compris le test des volants qui devra s'effectuer au début.
 16. Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants, en cas d'absence il risque l'exclusion du tableau
 17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match sauf cas médical.
 18. Les volants en plume seront obligatoires pour les classés de « D » à « R ». Pour les NC et P pourront s'ils le souhaitent en volants plastiques. Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige les volants retenus sont :
 - Plumes ADIDAS S3
 19. Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant la durée du tournoi au prix de 20€ la boîte.
 20. Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes minimum.
 21. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur le terrain.
 22. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.
 23. Règles concernant les volants lorsqu'ils touchent des éléments (filins, superstructure).
Lorsqu'un volant touche la superstructure (Panneau basket) au service ou en jeu le volant est faute. Pour les filins, au service il sera remis 2 fois (considéré Let) ; en jeu le volant sera faute.
 24. Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.